



# Conseil de Communauté

## Délibération n°1592019

### Jeudi 14 novembre 2019 – 18h30

[www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 42

**Présents :** MM. Jacques GRAVEGEAL, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Françoise POUDEROUX, Christine MEYER, MM. Jean-François LARRIBET, Richard PITAVAL, Mme Nancy LEMAIRE, MM. Patrick LAOUT, Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, MM. Jean CHARPENTIER, Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Philippe BOUCHOUX, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Nancy LEMAIRE, M. Christophe TRIOL représenté par Patrick LAOUT, M. Joël MOYSAN représenté par Jean-François LARRIBET et M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD.

**Absents excusés :** MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie FROIDURE et M. Jérôme PIETRERA.

**Secrétaire de séance :** M. Hervé DIEULEFES

---

#### Objet : Charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie

**Monsieur Jacques Gravegeal, vice-président délégué au développement économique,** rappelle que la région Occitanie a élaboré sa stratégie régionale pour l'emploi et la croissance afin de fédérer tous les échelons territoriaux au sein d'un réseau collaboratif qui apporte un véritable service intégré aux entreprises. Tout au long de l'année 2019, la Région a mobilisé les acteurs autour de ces questions jusqu'au lancement officiel du Hub Entreprendre dans l'été 2019.

La région souhaite conserver une relation de proximité au bénéfice des porteurs de projet et des entreprises avec comme objectif principal de fournir un service de qualité au dirigeant. Pour cela, elle souhaite structurer les développeurs économiques et les faire travailler ensemble, chacun dans son territoire et dans sa compétence.

Le Hub Entreprendre, plateforme numérique, est le site internet de la Région qui rassemble toutes les informations et contacts des développeurs économiques pouvant intéresser un dirigeant tout au long de la vie de son entreprise (recrutement, développement, formation, immobilier, innovation, aide à l'investissement, etc). Ce portail unique permet au chef d'entreprise d'avoir accès à toutes les informations en un seul lieu et d'identifier un acteur du réseau comme référent de son projet.

Le réseau des développeurs économiques est composé des collaborateurs généralistes et spécialisés qui accompagnent l'entreprise : la région, les EPCI, les réseaux des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres des Métiers et de l'Artisanat, l'agence de développement économique Ad'Occ, les pépinières et incubateurs, les réseaux spécialisés (Fédération du bâtiment, Urscop, etc). Tous contribuent à alimenter le Hub et à répondre aux sollicitations des entreprises dans chacun des territoires.

Construite dans un esprit collaboratif et participatif, la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie balaye tous les sujets importants : la gestion des données communiquées par les

entreprises, le pilotage et l'animation du réseau, le partage d'information entre la région et le développeur économique. L'adhésion à cette charte est consentie pour une durée de 4 ans, renouvelable tacitement pour une période maximale de 6 ans, et ne prévoit pas de participation financière.

La Région organisera 3 fois par an une revue des projets dans chaque département. Un comité régional, comprenant les représentants du réseau des développeurs, se réunira une fois par an pour coconstruire et élaborer un plan d'actions annuel et un plan de professionnalisation des acteurs du réseau.

Il est demandé à la Communauté de Communes du Pays de Lunel, ainsi qu'à Via Innova, la pépinière du territoire, de s'engager aux côtés de la Région et des partenaires dans ce réseau en adhérant à la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président**, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et de la pépinière Via innova à la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie,

**S'ENGAGE** à communiquer sur le réseau des développeurs économiques auprès des entreprises du territoire,

**AUTORISE** monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le 06.12.19 Publication du
--

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

  
Claude ARMAUD  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex